

instituée, administrer les avances en espèces, les subventions pour les superficies ensemencées, émettre des livrets de permis de contingent et verser les allocations de contingentement—sous la compétence du ministre du Commerce qui n'a aucune responsabilité en matière de politiques nationales intéressant directement les cultivateurs de l'Ouest.

—Avant de commencer mes remarques au sujet de la présente résolution, je dois dire que je déplore l'absence de la Chambre du ministre du Commerce (M. Sharp) et du ministre de l'Agriculture (M. Hays).

**M. Pigeon:** Le secrétaire parlementaire connaît très bien la question.

**M. McIntosh:** J'aurais aimé dire au ministre du Commerce que, selon moi, tous les gens de l'Ouest et tous les membres de notre parti sont contents de la grosse vente de céréales à la Russie. Cependant, cela ne nous empêche pas de poser des questions au sujet du marché conclu. Je suis désolé que le ministre du Commerce ne puisse s'attribuer le mérite de cette vente. Je déplore le fait que son parti ne puisse le faire non plus. (*Exclamations*) Eh bien, ils ont déjà dit à plusieurs reprises que ni le ministre ni le ministère n'avaient rien à voir avec les ventes de blé. Nous n'en croyons rien, mais puisque ce sont des honorables vis-à-vis qui ont fait pareille déclaration, peuvent-ils sensément contredire leurs affirmations faites en public? Nous serions sûrement bien aise que le ministre dise à la Chambre et au grand public comment au juste se font ces ventes de blé. Il ne fait pas de doute que la Commission canadienne du blé est sous la tutelle directe du gouvernement et qu'elle est la seule agence de mise en marché du blé produit dans l'Ouest du pays. En tant qu'habitants de l'Ouest, nous avons parfois été étonnés de la façon dont les gens de l'Est considèrent les transactions de la Commission canadienne du blé. Ils ne semblent pas se rendre compte que la Commission est l'unique agence de mise en marché de nos céréales. J'ai été surpris d'entendre des commentaires indiquant que même certains députés croient que chaque fois qu'un paiement initial est versé aux producteurs de l'Ouest, il vient des fonds du Trésor canadien. Cette impression est tout à fait fautive. En vertu des modalités de mise en marché qui régissent les ventes de céréales de l'Ouest canadien, ce paiement représente l'argent même des agriculteurs.

En essayant d'obtenir des renseignements sur les mesures prises par la Commission canadienne du blé, j'ai lu un certain nombre d'éditoriaux parus dans des journaux de l'Ouest et de l'Est, dont j'aimerais lire quelques extraits pour étayer mon affirmation. Je n'ai pas l'intention de les lire tous. Le premier est un éditorial paru dans le *Herald*, de Calgary, le 24 avril 1963, juste après les

élections nationales; il s'intitule «Nouvelle gestion de la Commission du blé». Voici ce qu'on y lit:

Le ministère fédéral de l'Agriculture que dirigera l'honorable Harry Hays, de Calgary, diffèrera sous deux rapports importants du ministère qui existait du temps des conservateurs.

L'article mentionne brièvement les changements—je ne le lirai pas en entier—puis il dit:

On pourra juger de la sagesse de ces deux changements libéraux par les événements à venir. Au départ, ils paraissent judicieux.

Lorsque le ministre de l'Agriculture qui n'est plus en poste, M. Alvin Hamilton, avait fait relever de sa compétence la Commission canadienne du blé, on s'était plaint que le ministère du Commerce n'avait pas consacré assez d'efforts à la vente de blé à l'étranger. On avait prétendu que le temps et l'énergie qui auraient dû être consacrés à l'écoulement du blé, avaient été dépensés en consultations et en discussions, entre la Commission du blé et le ministère du Commerce, au sujet de questions de ligne de conduite et de méthodes.

On a certes constaté, après que M. Hamilton eut pris sous son aile la Commission du blé, une rapide multiplication des ventes de blé. Des ententes relatives au crédit ont été négociées à l'étranger et, grâce à une récolte peu abondante en 1961 et à une disette en Chine, les ventes ont monté en flèche et les excédents ont baissé.

Effectivement, lorsque nous avons été élus, la majorité des députés conservateurs de l'Ouest avaient un problème important à résoudre. Comme représentants des cultivateurs, nous avons été très prudents; nous n'avons pas fait trop de promesses aux gens de l'Ouest. Mais il est une promesse que j'ai faite: je me suis engagé à mettre tout en œuvre pour aider le gouvernement canadien à résoudre le problème des excédents de céréales. A l'époque où je prenais cet engagement, je ne me souciais pas trop de savoir quel parti accéderait au pouvoir. J'espère pouvoir démontrer dans quelques instants que je critiquais alors notre propre parti, qui composait le gouvernement de ce temps-là, à cause de son attitude à l'égard de la Commission canadienne du blé. Je le répète, j'ai promis, avec d'autres, que nous nous efforcerions de régler la question des excédents de grain. Aujourd'hui, compte tenu des déclarations politiques qui ont été faites par des ministres et par certaines autres personnes, les gens ne savent pas encore vraiment qui fait effectivement ces ventes-là. Il y a déjà quelque temps que cette situation existe. J'ignore si l'ancien ministre a dit que c'était lui qui s'en occupait. L'opposition, en tout cas, a dit carrément qu'il ne s'en occupait pas. Mais il y a quelqu'un qui s'est occupé de ces ventes, et tout ce que je puis dire aujourd'hui à celui à qui nous les devons, c'est que cette vente de blé à la Russie a été immensément favorable au Canada.